

LE PRET ECOLO

Un an après le Grenelle de l'environnement, Matignon poursuit ses mesures en proposant un prêt à taux zéro « vert » à tous les particuliers, afin d'encourager les travaux améliorant les performances énergétiques des logements. Objectif : diviser par quatre les rejets de CO2, dont le secteur du bâtiment émet le quart. Explications et réactions.

Poussé par Jean-Louis Borloo, le ministre d'Etat chargé du développement durable, le gouvernement souhaite lancer, au 1er janvier prochain, un prêt à taux zéro, l' «éco PTZ», plafonné à 30.000 euros. Une somme que Jean Lardin, président de la Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment), juge insuffisante pour les constructions les plus anciennes : «L'éco-prêt devrait permettre de traiter l'essentiel des problèmes de déperdition d'énergie rencontrés dans les logements construits [mais] après 1980».

Le bâtiment est en effet l'un des secteurs les plus consommateurs d'énergie, en France (42,5 %) et c'est aussi l'un des plus émetteurs de gaz à effet de serre avec 123 millions de tonne de CO2, soit 23 % des émissions nationales.

Des travaux écologiquement corrects

Pour Jean-Pierre Roche, vice-président de la FFB (la Fédération française du bâtiment), cette mesure est tout à fait logique : «Les bâtiments privés sont de gros consommateurs d'énergie, en particulier, les immeubles construits dans les années 60 et 70 qui s'apparentent à de véritables passoires. Pour y remédier, une mesure globale comme celle-ci s'impose».

Car, selon nos confrères des Echos, le prêt à taux zéro écologique ne concernerait pas les menus travaux, comme la simple installation de laine de verre dans le grenier, mais des transformations ayant un impact plus important sur l'environnement comme la rénovation d'une toiture et le changement des fenêtres, cumulés à l'installation d'une chaudière écologique. Un flou qu'il faudra cerner, pour l'UFC Que Choisir, qui reconnaît malgré tout, dans ce projet «un coup de pouce dans le bon sens» .

Un investissement durable

L'association de consommateurs attend également des précisions sur la durée maximale de ce prêt qui devrait s'allonger, au maximum, à 7-8 ans. Mais pour Christian Louis-Victor, président de l'Union des maisons françaises, l'important est que cette mesure «offre des maisons très performantes (Ndlr : en matière d'économie d'énergie), [et] accessibles aux ménages aux revenus moyens et modestes» .

Du côté de son porte-monnaie, l'Etat vise lui aussi sur un investissement durable. Pour justifier du coût de cette mesure, qui est chiffrée à plus d'un milliard d'euros, les proches du ministre de l'Ecologie évoquent la compensation de la facture énergétique de la France, la réduction des gaz à effet de serre et le bénéfice sur l'activité économique des entreprises du bâtiment.

Le prêt écologique cumulable avec le premier taux zéro Accessible à tous, le prêt à taux zéro écologique ne sera cependant pas cumulable avec le crédit d'impôt accordé par l'Etat, pour l'achat de nouveaux équipements économes en énergie. En revanche, les détenteurs du prêt à taux zéro d'accession à la propriété pourront, eux aussi, y accéder. Ils bénéficieront d'un bonus supplémentaire de 20.000 €, avec un plafond à 32.000 euros.